

## LA FEUILLE DE L'ARBRE

### « Printemps de l'environnement » (2-8 juin 2000)

A l'occasion du printemps de l'environnement, L'ARBRE propose de poursuivre la découverte du patrimoine et du paysage de nos communes.

#### Enfants

**le samedi 3 juin au matin**, après quelques séances de préparation en classe, Jacques Aygalenq emmènera les élèves de l'école de Rozoy le Vieil accompagnés de leur maîtresse sur le site de la ferme des Haies au Bignon-Mirabeau pour une séance pratique artistique centrée sur la découverte d'un site caractéristique.

**le samedi 3 juin et le mercredi 7 juin, à partir de 14 heures**, Geneviève Dumant emmènera les enfants dans un parcours d'initiation à la découverte de la nature et de l'environnement de la commune de Chevannes suivant 2 itinéraires complémentaires le long de la Sainte Rose et le long du Betz. Contes en forêt.

Rendez-vous à 14 heures (précises) à la Mairie de Chevannes

Tous les enfants de toutes les communes y sont invités. Mais attention ! Le nombre des participants est limité (pas plus de 25 par séance). Inscrivez-vous en renvoyant au verso à L'ARBRE Mairie 45210 Rozoy-le-Vieil

#### Adultes

**le dimanche 4 juin à partir de 14 heures**, randonnée autour du Bignon-Mirabeau à la découverte du patrimoine bâti (le château du Bignon, ses dépendances et les maisons du village) et de son environnement, en compagnie de Françoise Lenormand, architecte, paysagiste. Rendez-vous place de l'église à 14 h.



## Connaissons notre région

### LES ZONES HUMIDES

*On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année....(Loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, art. 2)*

On distingue ainsi trois types de zones humides :

1. les zones humides côtières : estuaires (deltas), baies, prés-salés..
2. les zones humides associées aux eaux courantes : bords de cours d'eau, boisées ou non, plaines, prairies humides, annexes (mares, bras morts)...
3. les zones humides associées aux eaux stagnantes : tourbières, mares permanentes ou temporaires, régions d'étangs,....

Leur productivité végétale, très élevée, est bien supérieure à celle des cultures classiques. La biomasse produite favorise la vie aquatique et la présence du gibier. Leur végétation assimile ou fixe une partie des éléments dissous dans l'eau (azote, phosphore, métaux) et contribue ainsi à la qualité des eaux. Les rives herbeuses ou boisées des cours d'eau sont de puissants filtres.

Par leurs propriétés d'éponge, elle aident à réguler les écoulements et à recharger les nappes superficielles, d'où l'intérêt des zones dites « inondables », qui forment à la fois tampons et stocks.

Dans notre région, une zone très humide (types 2 et 3 ci-dessus) drainée par de nombreux étangs s'étend sur les communes de Domats, Bazoches, Ervauville, Mérinville, Foucherolles, Rozoy, Le Bignon, Chevry ... et tout le long du Betz jusqu'à Dordives. Elle joue un rôle très important sur le débit du Betz et de la Sainte Rose. Son intérêt a commencé à être reconnu par la mise en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) de quelques sites.

La connotation péjorative associée aux secteurs humides tend à accélérer leur suppression. Malheureusement, leur disparition (assèchement, comblement ou drainage) contribue à la désorganisation des systèmes hydrologiques globaux, particulièrement en leurs avals.

(Informations complémentaires et liste des sites en permanence de L'ARBRE, Mairie de Rozoy, 1<sup>er</sup> samedi du mois, 10h-12h)

## Boues d'épuration

Un projet de dépôt de boues d'épuration à Lagerville, sur la commune de Chaintreaux, vient d'être retiré « sine die » par la SEDE. Voici quelques informations (tirées de la *Revue du Palais de la Découverte*, n°275, février 2000, rubrique Sciences actualités)

En France, la production de boues d'épuration est de 850 000 tonnes par an de matières sèches et sera de 1.3 millions de tonnes par an en 2005.

Actuellement, leur recyclage est le suivant :

- 60% en agriculture
- 30% mis en décharge
- 10% incinérées.

Aujourd'hui, les boues d'épuration ne sont plus considérées comme matières fertilisantes mais comme déchets.

Un nouveau procédé de traitement semble pouvoir être utilisé : l'oxydation hydrothermale ; c'est la destruction des déchets organiques dans l'eau supercritique (pression 220bars température 320°C). l'oxygène et l'azote sont rejetés dans l'atmosphère. Les décharges seront interdites en 2002.

L'épandage est encadré par le décret du 8-12-97 et l'arrêté du 8-01-98 fixant les conditions d'utilisation et garantissant leur innocuité en épandage.

Un autre dépôt est en place à Chancery. Bien que ce secteur ne fasse pas partie du territoire statutairement couvert par L'ARBRE, la plus grande vigilance s'impose.

Nous traiterons de ce dossier dans une prochaine « Feuille de L'ARBRE ».

## Porcherie d'Egreville

Répondant à l'enquête publique concernant l'extension d'une porcherie située à Maison Blanche sur la commune d'Egreville – enquête concernant les communes limitrophes d'Egreville, dont Chevannes, Chevry-sous-Le Bignon et Le Bignon-Mirabeau -, L'ARBRE a émis les réserves les plus fortes, faisant état de

- l'incohérence du projet : les 800 porcs prévus par le projet constituent déjà l'effectif actuel de la porcherie, alors que l'arrêté préfectoral du 07-02-77 autorise une capacité maximum de 400 porcs... Il s'agit donc non d'une demande d'extension mais d'une mise en conformité.
- l'absence de perspective économique (mévente du porc dans le contexte économique actuel)
- l'impact sur l'environnement, en particulier du fait qu'une partie du périmètre d'épandage empiète sur le bassin versant et le bassin hydrologique du Betz, et la zone humide qu'ils génèrent ; le Betz lui-même est constitué en ZNIEFF.

## Contrat de plan Etat – Région Centre RN 60

Le contrat de plan Etat-Région centre pour la période 2000-2006 a été signé le 11 février 2000. Il prévoit notamment un premier tronçon à 2 x 2 voies sur la déviation Saint - Maurice - sur – Fessard / Bellegarde, la mise à 2 x 2 voies de la section Le Tourneau, ainsi que des opérations de sécurité au lieu-dit Les Singeons, les Gantois. Le Ministre de l'Equipement et des Transports a, en outre, confié à une mission du Conseil Général des ponts et chaussées le soin d'étudier l'aménagement d'itinéraires sur la RN 60.



### Bulletin d'inscription « Printemps de l'environnement »

NOM .....prénom.....

Commune .....

Je m'inscris pour le parcours du

samedi 3 juin

mercredi 7 juin



**BULLETIN D'ADHESION 2000** (1 bulletin par famille). *Membres actifs* : 30 F plus 10 F par personne supplémentaire de la même famille (minimum). *Membres bienfaiteurs* : 100 F ou plus.

NOM.....Prénom..... Montant cotisation : .....

Nbre de personnes : .....

Adresse.....

Code postal : .....Commune.....

L'ARBRE MAIRIE 45210 ROZOY-LE-VIEIL TELECOPIE : 02 38 90 28 56

émel : roberte.tomassone@wanadoo.fr